



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Politique d'hébergement et de soins de longue durée – Il faudra se donner les moyens de nos ambitions

Québec, le 15 avril - L'[Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec](#) (AREQ-CSQ) accueille favorablement la nouvelle Politique d'hébergement et de soins de longue durée présentée aujourd'hui par le gouvernement du Québec. L'AREQ salue l'approche humanisante de cette politique, qui vise le mieux-être des personnes hébergées, de leurs proches et du personnel, et propose une réponse personnalisée et adaptée aux besoins spécifiques à chacun. Elle rappelle toutefois que des sommes considérables devront être investies au cours des années à venir pour mener à bien cet ambitieux chantier.

Plusieurs éléments intéressants

Au premier coup d'œil, la politique présente plusieurs éléments intéressants : la préoccupation pour les milieux de vie existants, notamment les CHSLD qui doivent être rénovés, la volonté d'améliorer les conditions de travail afin d'attirer et de retenir du personnel formé dans les milieux d'hébergement, la préoccupation pour la qualité des soins, etc. Ces considérations devront se retrouver concrètement dans le plan d'action accompagnant la politique, qui suivra au cours des prochains mois.

« Des politiques, nous en avons vu passer beaucoup à travers les années. Elles ne se traduisent pas toujours en actions et en changements réels sur le terrain. L'argent et l'ajout de personnel qualifié seront le nerf de la guerre. Le plan d'action qui découlera de la politique annoncée aujourd'hui sera l'occasion pour le gouvernement de montrer qu'il n'investit pas que dans les maisons des aînés, mais qu'il a aussi à cœur d'offrir des soins et des services plus humains à une population en situation de vulnérabilité », souligne Lise Lapointe, présidente de l'AREQ.

Les soins à domicile doivent aussi faire partie de la solution

L'AREQ réitère l'importance d'investir aussi massivement dans les soins et les services à domicile afin de diminuer la pression sur l'hébergement. Rappelons qu'une récente analyse de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) indique qu'une personne sur neuf qui a été admise en CHSLD aurait pu rester à domicile si elle avait obtenu les soins nécessaires.

« On ne devient pas grabataire du jour au lendemain. Les pertes d'autonomie dues au vieillissement évoluent selon plusieurs facteurs. Si nous n'avons pas de soins et de services à domicile pour nous aider dès l'apparition d'une perte d'autonomie et pour nous aider à maintenir ou même retrouver de l'autonomie, nous risquons malheureusement de précipiter le recours à l'urgence et à l'hébergement pour de nombreuses personnes. Le souhait des aînés est clair, c'est de rester dans le domicile de son choix le plus longtemps possible et les milieux d'hébergement ne devraient être utilisés qu'en dernier recours », ajoute Mme Lapointe.

À propos de l'AREQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte plus de 60 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

-30-

Source : Samuel Labrecque, conseiller en communications
Cell. : 418 802-1357 / Courriel : labrecque.samuel@areq.lacsq.org